



République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2024

## ENFOUISSEMENT DE RESEAUX TELECOM RUE ALEXANDRE ROUEL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2024  
Nombre de membres en exercice : 23  
Quorum : 12

### Etaient présents (16) ou représentés (5) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, *Jean-Paul BOUVIER représenté par Valérie ROUX*, Bernard DUCREUX, *Francis GILBERT représenté par Dominique GUELON*, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, *Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET*, *Arnaud MITORAJ représenté par Patricia FOUGERE*, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, *Valéry VALLARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ*

### Étaient absents ou excusés (2) :

Julie DURIEZ, Xavier Dubois

Secrétaire de séance : Martine MATHELY

Vu l'avant-projet réalisé par le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE63),

Vu la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms entre le TE63, le conseil départemental et Orange,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunication en même temps que les réseaux électriques,

### Le Conseil municipal décide, à l'unanimité:

- d'approuver l'avant-projet de travaux
- de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune sur le domaine public une largeur de fouille estimée à 2304.00 € HT soit 2764.80 € TTC
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et de pose du matériel, de génie civil aux territoire d'énergie du Puy-de-Dôme



- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 5500 € HT, soit 6600 € TTC
- d'autoriser Monsieur le maire à verser cette somme après réajustement en fonction du relevé définitif dans la caisse du receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention particulière d'enfouissement, des réseaux de télécommunication ci-annexée
- De dire que les inscriptions budgétaires sont inscrites au budget

Fait et signé le : 11 juillet 2024 à Orcet  
Publié le : 11 juillet 2024



Le Maire,

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.